Image not found or type unknown

Prescription du défaut de Permis de construire

Par **SEVER Francois**, le **02/10/2016** à **11:29**

Bonjour,

Il y a une dizaine d'année, un dentiste voulait agrandir son cabinet. Le PC avait été refusé du fait de la proximité du voisin (Banque). Seule une pièce non professionnelle était admise.
Une salle d'attente a donc été construite dans les règles au rez de chaussée surélevé.
Au sous sol, dans ce qui a été déclaré vide sanitaire, un laboratoire et une salle d'opération, pour implants dentaires, ont été construites.

Ces 2 pièces bénéficient-elles de la prescription ?

Merci!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés